



MAIRIE DE PARIS

12

Mairie du 12e Arrondissement

www.samparis12.org

Les Foulées Paris 12^e

4^e édition



10 Km

Dimanche 15 juin 2008

Départ 9h15 devant la mairie du 12e

Vit'Halles



SIGN+A+RAMA
TOUTE VOTRE COMMUNICATION VISUELLE
01 46 28 03 00
www.signarama.fr

Gilma's
COACHING - DANSE - BIEN ÊTRE



schwa !
L'Anglais à vos mesures

LE MAGASIN EN PLAIN DE COURRET DE LA MAIRIE
JOGGING
INTERNATIONAL

**SPORT
NATION**

LE SUPERMARCHÉ
**SIMPLY
MARKET**
Rue de Reuilly - Bd de Reuilly

BULLETIN D'INSCRIPTION

N° de Dossard

A retourner avant le 10 juin 2008 à :
Mme Jallas - 28 avenue Foch - 94120 Fontenay Sous Bois
Règlement par chèque libellé à l'ordre de SAM Paris 12

10 km : 10€ dont 1 euro reversé à l'association "Courir pour Curie"

La course «Les Foulées du 12ème» compte pour le challenge (Paris running Tour) des 10km parisiens.

Nom : Prénom :

Fédération : N° licence : Non licencié

Né(e) le : Sexe : Masculin Féminin

Adresse :

Code postal : Ville : Téléphone :

Club :

courriel :

Pièces exigées lors de l'inscription :

Pour les non-licenciés :

- La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.
- Cette pièce sera gardée par l'organisation.

Pour les licenciés :

- Le numéro de licence et la photocopie de celle-ci, sauf pour les inscriptions faites par le club sur bordereau
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident

Seuls seront pris en compte les dossiers complets comprenant :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli.
- La photocopie de la licence d'Athlétisme uniquement ou le certificat médical datant de moins d'un an (ou sa photocopie).
- Le montant de l'inscription par chèque libellé à l'ordre de SAM Paris 12

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.

Je soussigné(e) , reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.

Signature* :

Bulletin d'inscription disponible à l'accueil de la mairie et sur www.mairie12.paris.fr et www.samparis12.org
Renseignements et contacts : SAM Paris 12 Mme JALLAS au 01 41 95 06 66 Email: jallas@wanadoo.fr

*Des parents ou du tuteur légal pour les mineurs.

Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités pour les coureurs qui prendraient le départ sans dossard.

REGLEMENT

Article 1 : Les Foulées du 12e sont organisées par le club SAM Paris 12, avec le concours de la mairie du 12e, l'office du mouvement sportif du 12e et du comité de Paris d'athlétisme.

Article 2 : Les coureurs participent à ces épreuves sous leur propre responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé.

Article 3.1 : Le montant de la participation est de 10 €. Le règlement doit nous être envoyé par courrier accompagné du bulletin d'inscription avant le 10 juin 2008. Sur place, le dimanche matin, 15 € ; arrêt des inscriptions 30 min. avant le départ de la course.

Article 3.2 : Les dossards seront à retirer à la permanence tenue en Mairie du 12e le Samedi 14 juin 2008 de 13h à 18h. et le dimanche matin à partir de 7h30 à la mairie du 12e .

Article 4 : Délivrance des dossards stoppée 15 minutes avant le départ de la course

Article 5 : Un cadeau souvenir sera remis à chaque participant. Récompenses : coupe au 1er de chaque catégorie et médailles aux 2e et 3e de chaque catégorie. Tirage d'une loterie.

Article 6 : Sécurité : Le service médical de la course est assuré par un médecin, la sécurité du parcours par les signaleurs bénévoles et le service de Police du 12e

Article 7 : Assurance : Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses sur route. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement en responsabilité civile. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Article 8 : Les organisateurs sont expressément autorisés à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de la manifestation sur tout support y compris des documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Article 9 : Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué et aucune indemnité perçue.

Carrefours protégés par la police et par des bénévoles, marquage et fléchage au sol.
Antenne médicale assurée par la Protection Civile.

Ravitaillement au 5e km et à l'arrivée.

Moyens d'accès : Métro Daumesnil ou Dugommier.

Sanitaires : Des toilettes et des vestiaires surveillés seront à votre disposition à la mairie du 12e.
Acceptation : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.

Bulletin d'inscription disponible à l'accueil de la mairie et sur www.mairie12.paris.fr et www.samparis12.org

Renseignements et contacts: SAM Paris 12 Mme JALLAS au 01 41 95 06 66 Email: jallas@wanadoo.fr

Plan de la course 3 boucles



1e tour

- DÉPART : Devant la mairie du 12e
Avenue Daumesnil
- à gauche Rue Brahm
 - à droite Promenade plantée
(Sortie Rue Messidor)
 - à droite Avenue Michel Bizot
 - à droite Rue de Charenton
 - à droite Rue Bignon
 - suivre Rue Hénard
 - à droite Allée Vivaldi
 - suivre Promenade plantée

2e tour

- Promenade plantée
(Sortie Rue Messidor)
- à droite Avenue Michel Bizot
- à droite Rue de Wattignies
- suivre Rue de Charenton
- à droite Rue Bignon
- suivre Rue Hénard
- à droite Allée Vivaldi
- suivre Promenade plantée

3e tour

- Promenade plantée
(Sortie Rue Messidor)
 - à droite Avenue Michel Bizot
 - à droite Rue de Wattignies
 - suivre Rue de Charenton
- ARRIVÉE : Rue de Charenton
après la Rue Bignon